

Ordre de mission non respecté

Par **onthebike**, le **02/09/2020** à **13:29**

Bonjour,

En date de Septembre 2019 et jusqu'à Décembre 2020, suite à un rachat, mon employeur m'a détaché de mon poste, que j'occupais (depuis 2001) sur un projet d'entreprise afin d'uniformiser le système informatique pour en faire "plus qu'un" entre les 2 entités.

De Septembre à Mai 2020, je participais à de nombreuses réunions (principalement à l'étranger), phase d'apprentissage, de test sur le nouveau système. J'ai même participé à un 1er go-live en Avri 2020 impliquant des entités européenne.

La 2eme phases débutant en Juin 20 de cette transformation informatique était principalement axé sur l'entité France et cela jusqu'à Décembre 2020.

Depuis Juillet, je ne suis plus contacté dans le cadre de ma lettre de mission quant à ce projet d'uniformisation, et j'ai découvert en début de semaine comme quoi tous les tests qui étaient liés à ce projet seront exécutés par des personnes d'autres sites basées à l'étranger.

En juillet 2020, l'entité française est impacté par un PSE - Dont nous ne savons à date quels postes sont impactés.

Mes questions : Mon employeur peut-il, sans me prévenir, me "sortir" du projet ?

Quelle(s) action(s) puis-je mener auprès de lui pour l'informer que je viens de découvrir que je ne fais plus partie intégrante de ce projet et que les tâches qui m'étaient attribuées depuis le début sont parties "ailleurs" ?

Si je fais partie du PSE, après ou avant celui-ci, puis-je intenter quelque chose envers lui, pour non respect du contrat de travail suite à cette mission ?

Et je suis preneur de toutes informations éventuelles

Merci par avance de vos retours

Cordialement

Par **Lorella**, le **02/09/2020** à **14:40**

Bonjour,

Tout d'abord je vous rappelle la charte du forum

Article 6 : N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant . De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels.

Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des administrateurs et modérateurs du site.

Mais surtout elles ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel .

[quote]

Mon employeur peut-il, sans me prévenir, me "sortir" du projet ?

Quelle(s) action(s) puis-je mener auprès de lui pour l'informer que je viens de découvrir que je ne fais plus partie intégrante de ce projet et que les tâches qui m'étaient attribuées depuis le début sont parties "ailleurs"

[/quote]

A mon avis, vous devriez tourner la question autrement. Ne faites pas mention de votre découverte. Rappelez les termes de votre mission (attributions et durée, de telle date à telle date). Indiquez votre dernière action. Demandez les prochaines étapes. Faites-le par écrit. C'est un peu prêcher le faux pour savoir le vrai.

Votre employeur doit faire preuve de loyauté envers ses salariés.

Comment est rédigée cette lettre de mission ?

Par **Zénas Nomikos**, le **02/10/2020** à **12:12**

Bonjour,

avez-vous pensé aux consultations gratuites d'avocats?